

**REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 25 MARS 2021**

|   |              |
|---|--------------|
| Convocation envoyée le                        | 19 Mars 2021 |
| Nombre de Conseillers Communautaires          | 41           |
| Nombre de présents à l'ouverture de la séance | 33           |
| Nombre de procurations                        | 6            |
| Nombre de votants                             | 39           |

**Etaient présents :**

|                               |                                  |                     |
|-------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| Monsieur Vincent MORETTE      | Président                        | Montlouis-sur-Loire |
| Monsieur Alain BENARD         | 1 <sup>er</sup> Vice-Président   | La Ville-aux-Dames  |
| Madame Axelle TREHIN          | 2 <sup>ème</sup> vice-Présidente | Reugny              |
| Monsieur Olivier VIEMONT      | 3 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Monnaie             |
| Monsieur Gilles AUGEREAU      | 4 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Véretz              |
| Madame Pascale DEVALLEE       | 5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente | Vernou-sur-Brenne   |
| Monsieur Janick ALARY         | 6 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Azay-sur-Cher       |
| Monsieur Gérard SERER         | 7 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Vouvray             |
| Monsieur Jean-François CESSAC | 8 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Larçay              |
| Monsieur François LALOT       | 9 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Chançay             |
| Monsieur Laurent THIEUX       | 10 <sup>ème</sup> Vice-Président | Montlouis-sur-Loire |
| Madame Brigitte PINEAU        | Membre du Bureau                 | Vouvray             |
| Madame Nathalie PIEAUX        | Membre du Bureau                 | Chançay             |
| Monsieur Christophe DUVEAUX   | Membre du Bureau                 | Monnaie             |
| Madame Sophie DUMAGNOU        | Membre du Bureau                 | Montlouis-sur-Loire |
| Madame Patricia GADIN         | Membre du Bureau                 | Montlouis-sur-Loire |
| Monsieur Patrick BOURDY       | Membre du Bureau                 | Montlouis-sur-Loire |
| Monsieur Claude GARCERA TRIAY | Membre du Bureau                 | Montlouis-sur-Loire |
| Monsieur Nicolas TOKER        | Membre du Bureau                 | Reugny              |
| Monsieur Marc JONCHERAY       | Membre du Bureau                 | Véretz              |
| Monsieur Jean-Bernard LELOUP  | Membre du Bureau                 | La Ville-aux-Dames  |
| Madame Aline VIOLANTE         | Membre du Bureau                 | Azay-sur-Cher       |
| Monsieur Yves PETIBON         | Membre du Bureau                 | Larçay              |
| Madame Anne-Marie LÉGER       | Conseillère Communautaire        | Monnaie             |
| Monsieur Frédéric LECLERC     | Conseiller communautaire         | Montlouis-sur-Loire |
| Madame Thérèse COTTEREAU      | Conseillère Communautaire        | Montlouis-sur-Loire |
| Madame Esther PETIT           | Conseillère Communautaire        | Montlouis-sur-Loire |
| Madame Laure LELANDAIS        | Conseillère Communautaire        | Montlouis-sur-Loire |
| Madame Valérie PINHEIRO       | Conseillère Communautaire        | Véretz              |
| Monsieur Jean-Marc HEMME      | Conseiller Communautaire         | Véretz              |
| Madame Nelly HOEVE            | Conseillère Communautaire        | La Ville-aux-Dames  |
| Madame Nathalie MÈME          | Conseillère Communautaire        | Vouvray             |
| Monsieur Jean-Marc SCHNEL     | Conseiller Communautaire         | Monnaie             |

**Absents ayant donné procuration :**

|  |                     |                  |                     |
|--|---------------------|------------------|---------------------|
| Monsieur ABLITZER Claude                 | Azay-sur-Cher       | Aline VIOLANTE   | Azay-sur-Cher       |
| Monsieur Fabien COSTE                    | Montlouis-sur-Loire | Laurent THIEUX   | Montlouis-sur-Loire |
| Madame Véronique CONSTANTY-ROY           | Montlouis-sur-Loire | Sophie DUMAGNOU  | Montlouis-sur-Loire |
| Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN | Vernou-sur-Brenne   | Pascale DEVALLEE | Vernou-sur-Brenne   |
| Madame Claude GOURON                     | Vernou-sur-Brenne   | Pascale DEVALLEE | Vernou-sur-Brenne   |
| Madame Sylvie BLACHIER                   | La Ville-aux-Dames  | Nelly HOEVE      | La Ville-aux-Dames  |

**Absents :**

|                         |                           |                    |
|-------------------------|---------------------------|--------------------|
| Monsieur Michel PADONOU | Conseiller Communautaire  | La Ville-aux-Dames |
| Madame Sophie LESCORNEZ | Conseillère Communautaire | Larçay             |

**Secrétaires de séance :** Monsieur Claude GARCERA TRIAY et Madame Axelle TREHIN

## DELO24-2021 MOBILITÉS

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Président de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Considérant**, les enjeux pour Touraine-Est Vallées en matière de mobilités, liés principalement à sa contiguïté géographique avec la Métropole de Tours,

**Considérant**, le besoin pour Touraine-Est Vallées d'une organisation de transport nécessairement coordonnée entre la Région Centre Val de Loire et la Métropole de Tours,

**Considérant**, le souhait des élus du territoire d'une gouvernance des mobilités permettant de bénéficier d'une offre renforcée et adaptée, assurant une égalité de services pour les habitants,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DEMANDE** que la Région, la Métropole Tours Val de Loire et la Communauté de communes puissent travailler ensemble sur les évolutions en matière d'offres et poser ainsi les bases de services complémentaires optimisés.

Le conseil souhaite à cet effet un engagement de la Région Centre Val de Loire et de la Métropole de Tours à travailler avec Touraine-Est Vallées pour formaliser une stratégie commune en matière de mobilités. Celle-ci permettra une visibilité par un développement co-construit des services attendus aux habitants.

➤ **PRECISE** les besoins en matière de mobilité :

- Le maintien des liaisons Vernou-Vouvray-Métropole et La Ville aux Dames -Métropole,
- La liaison Monnaie-Tours Nord (terminus du tram),
- La liaison Reugny-Chançay-Vernou-Métropole,
- La liaison Montlouis-La Ville aux Dames-Métropole,
- La Liaison Azay-Véretz-Larçay-Métropole (Saint Avertin ou terminus du tram prévu à Chambray),
- Les liaisons permettant un accès facilité aux gares du territoire (Montlouis, Véretz-Montlouis, La Ville aux Dames, Monnaie...).

Le Conseil constate par ailleurs que si l'offre Rémi est importante, elle ne répond pas toujours aux besoins de la population du fait du faible cadencement, l'absence de transport en commun le dimanche vers Tours et Amboise (accès au marché), l'absence de transport sur certaines périodes de la journée ...

Le Conseil rappelle que la Communauté de communes étudie avec intérêt les possibilités de développement d'autres types de mobilités : location vélo de longue durée, voitures en auto-partage etc...

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

## DELO25-2021 MISE A DISPOSITION SPECIFIQUE DU BUREAU D'ETUDES INTERCOMMUNAL A LA COMMUNE DE MONTLOUIS SUR LOIRE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-François CESSAC, Vice-Président, délégué aux Ressources Humaines et à l'Administration Générale de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-1-II relatif à la mise à disposition de service,

**Considérant**, que la mise à disposition du Bureau d'Etudes intercommunal, au profit de la commune de Montlouis, permet une optimisation des moyens humains, techniques et financiers,

**Vu**, la délibération en date du 18 février 2021 de la Communauté Touraine-Est Vallées approuvant la convention de mise à disposition du bureau d'études et de la direction de la commande publique auprès des communes,

**Vu**, l'avis de la commission du 16 mars 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la convention de mise à disposition du Bureau d'Etudes Intercommunal de la Communauté Touraine-Est Vallées au profit de la ville de Montlouis sur Loire, jointe à la présente délibération, fixant les modalités et prévoyant les conditions de remboursement par la commune au profit de la Communauté Touraine-Est Vallées.

➤ **AUTORISE** Monsieur le président, ou son représentant le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, à l'Administration Générale et aux Mutualisations de Services, à signer ladite convention.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

|   |
|---|
| <b>DELO26-2021 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES, TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES, TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES : VOTE DES TAUX 2021</b> |
|---|

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président délégué aux Finances de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, le Code Général des Impôts et notamment ses articles :

- 1380 et suivants relatifs à la Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 1393 et suivants relatifs à la Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 1447-0 et suivants relatifs à la Contribution Economique Territoriale,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de maintenir à **22,01%** (Taux Moyen pondéré) le taux de Cotisation Foncière des Entreprises et rappelle la durée d'intégration progressive de 6 ans à compter de 2017 et jusqu'en 2022.

➤ **DECIDE** de maintenir à **2,47%** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2021.

➤ **DECIDE** de maintenir à **1,00%** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

|  |
|--|
| <b>DELO27-2021 PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI</b> |
|--|

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président délégué aux Finances de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, le Code Général des Impôts et notamment l'article 1530 bis,

**Vu**, la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2018 instituant la taxe GEMAPI,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** un produit de taxe GEMAPI de 100.000 € pour l'année 2021.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5** (Mesdames Nelly HOEVE, Thérèse COTTEREAU, Sylvie BLACHIER et Messieurs Alain BENARD et Jean-Bernard LELOUP)

**Pour : 34**

**DELO28-2021 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2021 : VOTE DES TAUX**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président délégué aux Finances de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-13 à L.2224-17,

**Vu**, le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1520 à 1526 et 1639 A et A Bis relatifs à la TEOM,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vouvrillon du 20 septembre 2006 instituant la TEOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau du 28 septembre 2006, instituant le zonage pour le calcul des taux de TEOM,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau du 2 octobre 2008, modifiant le zonage pour le calcul des taux de TEOM,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau du 2 avril 2015, indiquant la volonté d'un coût moyen par foyer identique entre commune,

**Considérant**, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est destinée à financer le service des Déchets Ménagers et notamment les dépenses de fonctionnement du service ainsi que l'amortissement des investissements de ce même service,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de voter les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2021 pour chaque zone tels que définis ci-après :

| Zones   | TAUX 2021 |
|---|-----------|
| Zone 1 (Azay-sur-Cher)  | 14,08%    |
| Zone 2 (La Ville-aux-Dames)   | 8,99%     |
| Zone 3 (Larçay)   | 14,54%    |
| Zone 4 (Montlouis-sur-Loire)  | 12,67%    |
| Zone 5 (Véretz)   | 15,34%    |
| Zone 6 Taux réduit Territoire ex Communauté de Communes de l'Est Tourangeau | 3,26%     |
| Zone 7 Territoire ex Communauté de Communes du Vouvrillon                   | 12,03%    |

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 39

**DELO29-2021 RESTAURATION DES ECOLES ET ALSH – GROUPEMENT DE COMMANDES – AVEC  
LES COMMUNES DE VERNOU ET CHANÇAY**

**Vu**, le code de la commande publique et notamment son article L2113-6 qui permet aux collectivités de constituer des groupements de commandes pour des besoins communs,

**Vu**, le code de la commande publique et notamment son article L2113-7 qui encadre la mise en place d'une convention constitutive du groupement définissant les règles de fonctionnement entre les collectivités membres,

**Vu**, le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1-3 et R2123-2, la consultation est passée en procédure adaptée,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande relatif à la restauration scolaire et extrascolaire avec les communes de Vernou sur Brenne et Chançay.
- **DESIGNE** la commune de Vernou sur Brenne coordinateur du groupement de commandes.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration scolaire et extrascolaire sur les communes de Vernou et Chançay annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines et à l'Administration Générale, à signer ladite convention.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 39

**DELO30-2021 MSAP – FRANCE SERVICES : LABELLISATION PROJET MONNAIE ET VOUVRAY**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Président de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à sa compétence en matière de création et gestion de Maisons de Services au Public,

**Vu**, la circulaire n°6094-SG du 1<sup>er</sup> juillet 2019 qui fixe les modalités de refonte du dispositif des Maisons de Services au Public et de création des Maisons France Services,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** la création d'une **Maison des Services Au Public** sur la commune de Monnaie.
- **SOLLICITE** la création d'une **Maison des Services Au Public** sur la commune de Vouvray.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 39

## DELO31-2021 FRANCE SERVICES : CONVENTION DE GESTION AVEC LA VILLE DE MONTLOUIS

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Président de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16-1,

**Vu**, les statuts de Touraine-Est vallées et notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public,

**Considérant**, que le fonctionnement de France Services de Montlouis sur Loire est intégré au Service Municipal de l'Emploi et de la Solidarité de la Ville de Montlouis qui dispose de locaux propres et qui abrite le CCAS, le Service Logement, le Service Emploi-Formation, ainsi que les travailleurs sociaux relevant de la Maison des Solidarités du Conseil départemental,

**Considérant**, que la Communauté de Communes ne possède pas l'organisation administrative et opérationnelle nécessaire pour gérer et animer ce service,

**Considérant**, en la circonstance, seule la commune est en mesure de garantir l'accès pour les usagers à ces services de proximité et à leur accompagnement notamment en ce qui concerne le champ des prestations sociales et celui de l'aide à l'emploi.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier la gestion et l'animation de France Services Montlouis sur Loire à la commune de Montlouis-sur-Loire.
- **ADOpte** la convention ci-jointe à la présente délibération précisant les conditions dans lesquelles la commune de Montlouis-sur-Loire assurera la gestion de France Services.
- **AUTORISE** le président à signer ladite convention.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

## DELO32-2021 LABELLISATION ECOLO CRECHE : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LA MUTUALITE CENTRE VAL DE LOIRE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent THIEUX, Vice-Président, délégué à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire 18-2019 du 28 février 2019, relative à la labellisation écolo crèche des équipements petite enfance,

**Considérant**, la démarche de labellisation écolo crèche engagée par la Communauté de Communes,

**Considérant**, le souhait de l'actuel délégataire en charge de la concession de service des multi accueils de Monnaie et Vouvray de rejoindre la démarche engagée par la communauté de communes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement avec la MUTUALITE CENTRE VAL DE LOIRE relative à la labellisation écolo crèche.

➤ **PRECISE** que les crédits seront imputés sur le budget 2021.

➤ **AUTORISE** le Vice-Président délégué à la petite enfance à signer ladite convention.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

#### **DELO33-2021 APPROBATION DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CTE)**

Après avoir entendu le rapport de Madame Axelle TREHIN, Vice-Présidente, déléguée à la transition écologique et à la prévention des risques de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, les actions issues du Plan Climat Air Energie Territorial et du schéma directeur des voies et itinéraires cyclables de Touraine-Est Vallées,

**Vu**, la délibération du 16 mars 2021 du Pays Loire Touraine approuvant le Contrat de Transition Ecologique,

**Considérant**, la co-construction menée entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire,

**Considérant**, la finalité du CTE visant à créer une dynamique entre l'Etat, les collectivités locales et des porteurs de projets locaux sur la transition écologique,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** des 22 fiches-actions du Cahier final et le recensement de 49 autres actions et 25 pistes d'actions en faveur de la Transition écologique en annexe 3.

➤ **APPROUVE** le Contrat de Transition Ecologique.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat de Transition Ecologique.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

#### **DELO34-2021 CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI INTERDEPARTEMENTAL : GROUPEMENT DE COMMANDES ET CONTRAT DE QUASI-REGIE**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François LALOT Vice-Président, délégué à la gestion et à la valorisation des déchets de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

**Vu** la délibération DEL141-2018 du 27 septembre 2018 approuvant les statuts de la SPL Tri Val de Loir(E) et l'adhésion de la communauté de communes Touraine-Est Vallées,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation-maintenance d'un centre de tri interdépartemental de collecte

sélective des déchets ménagers recyclables à Parçay-Meslay et toutes prestations en lien avec cette installation (transport, valorisation des produits, etc.) auquel participeront les membres suivants :

- Tours Métropole Val de Loire, représentée par son Président,
  - la Communauté de communes Loches Sud Touraine, représentée par son Président,
  - le SIEOM Groupement de Mer, représenté par son Président,
  - la **Communauté de communes Touraine Est-Vallées**, représentée par son Président,
  - le Syndicat VAL-ECO, représenté par son Président,
  - le SMICTOM du Chinonais, représenté par son Président,
  - la Communauté de communes Touraine-Vallées de l'Indre, représentée par son Président,
  - le SYVALORM, représenté par son Président,
  - la Communauté de communes Gâtine et Choissilles et Pays de Racan, représentée par son Président.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la communauté de communes Touraine-Est Vallées à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires.
- **ACCEPTE** que Tours Métropole Val de Loire soit désigné comme Coordonnateur du groupement ainsi formé.
- **APPROUVE** les termes du contrat de quasi-régie pour le transport de la collecte sélective, le financement, la construction et l'exploitation-maintenance d'un centre de tri interdépartemental de déchets ménagers recyclables à Parçay-Meslay, la valorisation des produits de commandes et toutes autres prestations en lien avec cette installation.
- **AUTORISE** le Coordonnateur du Groupement de commandes à signer le contrat de quasi-régie ainsi que tous les documents nécessaires dans les relations entre le Groupement de commandes et la SPL Tri Val de Loir(E).

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

|   |
|---|
| <b>DELO35-2021 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT COTISATION 2021</b> |
|---|

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Janick ALARY, Vice-Président, délégué à l'Habitat et à l'Aménagement du Territoire de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, les statuts de Touraine-Est Vallées notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de politique du logement et du cadre de vie,

**Vu**, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Touraine-Est Vallées approuvé le 19 décembre 2019,

**Vu**, la sollicitation du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'apporter son soutien au dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement venant en aide aux plus démunis, pour un montant de 0,45 € par habitant pour l'année 2021 soit un montant global de 18 040 €.

➤ **PRECISE** que cette participation financière permet à la Communauté Touraine-Est Vallées de participer au dispositif de veille et d'accompagnement social.



➤ **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6281 70 du budget 2021.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

|   |
|---|
| <b>DEL036-2021 PLAN LOCAL D'URBANISME DE REUGNY : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2</b> |
|---|

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Janick ALARY, Vice-Président, délégué à l'Habitat et à l'Aménagement du Territoire de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants relatifs à la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

**Vu**, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et en particulier son article 4 relatif à ses compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

**Vu**, le Plan Local d'Urbanisme de Reugny approuvé le 26 juillet 2005, approuvé partiellement le 23 juin 2009, révisé de manière simplifiée le 13 mars 2012, modifié le 13 mars 2012, le 03 décembre 2013 et modifié de manière simplifiée le 30 juin 2017,

**Vu**, la demande de Monsieur le Maire de Reugny en date du 05 octobre 2020 sollicitant le Président de Touraine-Est Vallées pour engager une procédure de modification simplifiée n°2 afin de corriger une erreur matérielle sur un bâtiment identifié comme pouvant changer de destination lors de la procédure de modification simplifiée adoptée en juin 2017,

**Vu**, l'arrêté n°37-2020 du 17 novembre 2020 du Président de Touraine-Est Vallées engageant la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Reugny,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire n°DEL192-2020 du 17 décembre 2020 adoptant les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Reugny,

**Vu**, le registre de concertation mis à disposition du public du 25 janvier 2021 au 25 février 2021,

**Considérant**, que le dossier mis à la disposition du public n'a pas fait l'objet de remarques modifiant l'économie générale du document ou nécessitant d'apporter des modifications,

**Considérant**, que le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Reugny tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Reugny annexé à la présente délibération concernant la correction d'une erreur matérielle sur un bâtiment identifié comme pouvant changer de destination lors de la procédure de modification simplifiée adoptée en juin 2017.

➤ **PRECISE** que la présente délibération accompagnée du dossier approuvé sera transmise à Mme la Préfète d'Indre-et-Loire,

➤ **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté Touraine-Est Vallées et en mairie de Reugny pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de Touraine-Est Vallées.

➤ **PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

#### **DELO37-2021 ATTRIBUTION D'AIDES AUX PETITES ENTREPRISES « TPE BOOSTER »**

Après avoir entendu le rapport de Madame Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente déléguée au développement économique de la Communauté Touraine Est Vallées,

**Vu**, la délibération du 28 septembre 2017 de la Communauté Touraine Est Vallées approuvant le règlement de TPE BOOSTER,

**Vu**, la délibération du 22 janvier 2018 du Conseil Régional Centre Val de Loire relative à la mise en œuvre du dispositif TPE BOOSTER par la Communauté Touraine Est Vallées,

**Vu**, l'avis du comité d'agrément TPE BOOSTER du 16 Février 2021,

**Vu**, les nouveaux éléments reçus le 25 Février 2021,

**Considérant**, les enjeux de développement économique local et notamment le soutien au tissu des petites entreprises.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif TPE BOOSTER à l'entreprise suivante :

| Entreprise         | Représenté par   | Commune             | Activité          | Effectif | Projet                   | Montant des Investissements                       | Montant de l'aide sollicitée |
|--------------------|------------------|---------------------|-------------------|----------|--------------------------|---|------------------------------|
| GARAGE DE LA LEVEE | GONZALEZ Raphaël | Montlouis-sur-Loire | Garage automobile | 2        | Achat du fonds artisanal | 165 000,00€<br>Dont éléments corporels<br>33 000€ | 3000 €                       |

➤ **PRECISE** que l'attribution de cette aide fera l'objet d'une convention entre la Communauté de communes et l'entreprise.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa représentante, la Vice-Présidente en charge du Développement Economique, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 39**

#### **DELO38-2021 CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZA DES FOUGEROLLES : AVENANT 7**

Après avoir entendu le rapport de Madame Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente déléguée au développement économique de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, les statuts de Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à la compétence développement économique,

**Vu**, la délibération de la Communauté de Communes du 25 mai 2000, confiant à la SET l'aménagement de la ZAC des Fougerolles via la signature de l'avenant n°2,

**Vu**, la demande de la Société d'Equipement de la Touraine de prolonger la concession, en vue de permettre la cession du dernier lot et de finaliser l'ensemble des régularisations foncières et rétrocessions,

**Vu**, l'avis de la commission de contrôle financier du 10 décembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** l'avenant n°7 de la convention publique d'aménagement de la ZAC des Fougerolles, tel que présenté dans l'annexe ci-jointe.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le dit avenant et les pièces pouvant en découler.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Pour : 39**

**DELO39-2021 CAHIER DES CHARGES DE CESSION OU DE LOCATION DES TERRAINS (CCCLT) DE  
QUALIPARC : ABROGATION ET AUTORISATION D'UN CCCLT CONTRACTUEL**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Président de la Communauté Touraine-Est Vallées,

**Vu**, le Code de l'urbanisme, et notamment son article L311-6,

**Vu**, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de développement économique,

**Vu**, le traité de concession d'aménagement de Qualiparc approuvé le 12 février 2015, en particulier son article 12,

**Vu**, le Cahier des Charges de Cession ou de Location des Terrains approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 14 juin 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ABROGE** le cahier des charges de cession ou de location des terrains (CCCLT) relatif au parc d'activités QUALIPARC, tel qu'approuvé le 14 juin 2017 et joint en annexe.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou la Vice-présidente déléguée au développement économique de Touraine-Est Vallées à valider à chaque cession ou location de terrain, dans le cadre de l'article 12.2 de la concession d'aménagement, le cahier des charges de cession ou de location des terrains (CCCLT) contractuel y afférent, approuvé préalablement par l'aménageur.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Pour : 39**

Pour extrait conforme,  
Montlouis-sur-Loire, le 26 Mars 2021



**Vincent MORETTE**  
Président Touraine-Est Vallées

